

Règlement Coupe USM1

GPF TAR 2026 (815) :

Armes éligibles :

Toutes carabines du type USM1 / USM1A1, dans leur configuration réglementaire d'origine.

Fabrication US WWII ou copies civiles (Iver Johnson, Universal, etc...).

- Les modifications ne pourront en aucun cas changer la forme extérieure de l'arme, qui devra conserver sa silhouette originale.
- Les récupérateurs de douilles fixés à l'arme sont toutefois autorisés,

Percussion centrale uniquement.

Fonctionnement semi-automatique, à chargeur amovible. Les carabines modifiées mono-coup, à répétition manuelle ou semi-automatique 2 coups + 1 ne sont pas autorisées.

Calibre :

Calibre .30 uniquement : .30 M1 Carbine, .30 Short/Court ou .30-222 Gévelot.

Munitions à balle chemisée (FMJ, SP ou HP) ou cuivrées (H&N, Frontier, Campro...).

Balles plomb, traçantes, perforantes, explosives, incendiaires, etc... sont interdites.

Détente :

D'origine, poids de détente minimum à 2.000 g. L'utilisation de la détente d'hiver ajoutée sur l'arme est interdite.

Visée :

Visée d'origine uniquement : hausse 1^{er} type « à équerre » (type L) ou 2^{ème} type « réglable » en site et dérive (acier usiné ou tôle emboutie). Guidon à lame avec oreilles de protection latérales.

Tout dispositif optique, grossissant ou non, est interdit.

Crosse :

Crosse en bois de type « US GI » réglementaire uniquement. Garde-main bois ou tôle perforé (toléré pour ce dernier).

La crosse peut être du type « droit » ou « ventrue » (= Pot Belly).

La crosse rabattable de type USM1A1 (= « para ») est autorisée.

Les poignées verticales au fût dites « tactiques » sont interdites

Le montage d'un sabot caoutchouc de type MAS 1951/1962 ou équivalent, est autorisé.

Bretelle :

Seule la bretelle en toile du modèle d'origine (originale ou copie) est autorisée, fixée latéralement (à gauche pour les tireurs droitiers).

Pour les tireurs gauchers, il est toléré de modifier la fixation latérale de la bretelle pour la passer du côté droit de l'arme.

La bretelle doit être fixée aux points d'origine (anneau de grenadière et huilier / base de la poignée pour la USM1A1).

Chargeur :

Chargeur amovible uniquement, de capacité inférieure ou égale à 15 coups (chargeur 30 coups interdit, même si bridé à une capacité inférieure). Les chargeurs 5 ou 10 coups raccourcis sont autorisés. Les chargeurs seront garnis à 5 coups.

Le chargeur engagé ne doit en aucun cas servir d'appui artificiel pour soutenir ou stabiliser l'arme.

Distance de tir :

200m

Cible :

C-200 Mle 1975 (TAR)

Position de tir :

Couchée uniquement

Déroulement du match :

Essais : 5 coups d'essai en 5 minutes

1^{ère} série « Précision » : 2 x 5 coups en 7 minutes avec changement de chargeur.

2^{ème} série « Vitesse » : 2 x 5 coups en 1 minute avec changement de chargeur.

Equipement du tireur :

CF règlement TAR en vigueur.